

## Séance du 20 février 2009

	<p>Présents (10/11) : VEYSSIERE Michel, GALIN Marcel, PAPAIX Martine, GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, BOURNETON Alain ,BONNET Marie-Anne, AMIEL Marie-Cécile, PAPAIX Yvan Absent non excusé : SOUQUET Pierre</p>
1. Elaboration du budget prévisionnel 2009 et	Les orientations budgétaires de 2008 pour les dépenses de fonctionnement sont reconduites en 2009. La poursuite des économies budgétaires se fera sur le même rythme. Les subventions d'animation seront attribuées en priorité aux associations Aulusiennes.
2. Subventions aux associations année 2009.	Il est rappelé que ces économies préservent l'autofinancement de la commune et contribuent au remboursement des 100.000 € d'emprunt de trésorerie contracté en 2007 et réduite de 40.000 € l'an dernier. L'étude de la renégociation de la dette est en cours. Nous prendrons position au prochain Conseil Municipal.
3. Informations sur le village de vacances le « Couledous » et sur le Centre Thermal	Monsieur le Maire informe <u>Pour le village de vacances « Le Couledous »:</u> que, par décision de justice rendue par le tribunal de Grande Instance de Foix le 18 février 2009, l'association MATT est en liquidation judiciaire. Maître BRENAC est désigné mandataire. Le résultat de cette activité s'est fortement aggravé depuis 2005, le niveau de dette demeure important. Les infrastructures sont dégradées. Il est rappelé que l'opération de rénovation des toitures des chalets en juin 2008 a permis de protéger la saison. <u>Pour les Thermes :</u> que, la liquidation judiciaire de la SARL gérante a été aussi prononcée le 16 février 2009. La communauté des Communes du Canton d'Oust devrait assurer la reprise de la gestion.
4. Adhésion au Syndicat de Médecine Préventive du Centre de Gestion	Monsieur le Maire propose d'adhérer au syndicat de Médecine Préventive du Centre de Gestion en remplacement de l'ASTA qui ne prend plus en charge le personnel public. Il informe que la cotisation annuelle forfaitaire est de 94 € par emploi budgétaire.
5. Adhésion au Service de remplacement du Centre de Gestion.	Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège crée un service de remplacement auquel il peut y faire appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration de cet établissement. Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin et de signer la convention correspondante au moment venu.
6. Projet INTERREG IVa : Partenariat avec le Conseil Général.	Monsieur le Maire informe que le Conseil Général est maintenant partenaire du projet. La préparation du dossier de partenariat avec la commune de Lladorre en tant que chef de file est en cours. La haute vallée de l'Ars devrait être inscrite à terme aux chemins de Haute Randonnée et Transfrontalier si le programme Interreg est retenu.
7. Positionnement sur 2 emplacements réservés( Le Gedré : A1039 et rue principale : A600).	<u>Parcelles A1039 ET A600</u> Dans le cadre du PLU, ces parcelles sont situées dans des emplacements réservés. Le Conseil Municipal statuera du devenir de ces parcelles lors du prochain Conseil.

8. Motion concernant l'implantation sur le Canton d'Oust d'une surface commerciale de 850m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un projet d'implantation d'une surface commerciale sur le Canton d'Oust

Ce projet répond-t-il à une demande de la population ? Faut-il réagir uniquement en consommateur que nous sommes tous ou bien faut-il être un citoyen responsable qui réfléchit au devenir de notre canton, ainsi qu'aux conséquences d'un tel projet ?

Quels sont les enjeux de ce projet ?

A l'heure où de nombreux villages tentent de réimplanter des commerces de proximité, le Conseil Municipal tient à exprimer sa plus profonde inquiétude quant à l'éventualité d'une telle implantation de magasin pour les raisons suivantes :

- Elle conduirait à une dégradation du tissu économique local par la fermeture de commerces de proximité.
- Elle ne permettrait plus aux personnes sans véhicules, le plus souvent âgées de conserver leur autonomie.
- Elle dégraderait l'attrait de nos villages, sans commerces.
- Elle n'inciterait pas les touristes à se rendre dans nos villages et contribuerait à accélérer l'exode de nos vallées.

Il convient aussi de rappeler que le Parc Naturel Régional, dans sa charte, se donne l'objectif de garantir des services de proximité publics et privés en améliorant leur accessibilité.

Pour toutes ces raisons et parce qu'il veut garantir à ces concitoyens l'accès aux services de proximité, le Conseil Municipal,

**Réaffirme** que les commerces de proximité constituent un service à la population que l'on peut assimiler à un service public qu'il souhaite préserver, conforter et dynamiser,

**Affirme** son opposition sur le principe d'un projet d'implantation d'une surface commerciale (850m<sup>2</sup>) sur le territoire cantonal,

**Décide** de transmettre la présente délibération aux Maires, à l'association Cantonale des Commerçants et Conseiller Général du Canton d'Oust.

9. Stationnement sur le domaine public.

L'entrée de la Résidence de l'Ars côté place du midi est souvent encombrée par des voitures en stationnement qui gênent l'approche des camions de livraisons pour le « petit marché », l'accès des résidents et l'approche d'éventuels secours.

En conséquence Monsieur le Maire propose d'interdire le stationnement devant cette entrée et de protéger l'accès à la résidence par un marquage au sol.

10. Questions diverses

Madame CHARRUE avait fait part voici un an de son souhait d'arrêter ses permanences à la médiathèque. Nous la remercions de toutes ces années d'effort et de bénévolat qui ont permis à cette structure de vivre.

La bibliothèque départementale proposera la première semaine du mois d'Avril une formation sur site pour les candidats bénévoles.